

## **DEMANDE DE CARTES D'IDENTITE**

N'attendez pas le dernier moment pour faire vos demandes de cartes d'identité. Les délais sont actuellement d'environ 1 mois, à l'approche des vacances ces délais peuvent être plus importants.

### **DOCUMENTS A PRODUIRE**

#### **Personne majeure**

**Pour une première demande de carte d'identité ou un renouvellement d'une carte d'identité non sécurisée**, vous devez vous présenter en mairie munis des pièces suivantes :

- 1 copie intégrale de l'acte naissance (- 3 mois),
- 1 justificatif de domicile récent,
- 2 photos d'identité (- 6 mois)

**Pour un renouvellement de carte d'identité sécurisée**, vous devez vous présenter en mairie munis des pièces suivantes :

- l'ancienne carte d'identité
- 1 justificatif de domicile récent,
- 2 photos d'identité (- 6 mois)

**En cas de perte ou vol de carte d'identité sécurisée**, vous devez vous présenter en mairie munis des pièces suivantes :

- Déclaration de perte ou vol,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 justificatif de domicile récent,
- 2 photos d'identité (- 6 mois)

**En cas de perte ou vol de carte d'identité non sécurisée**, vous devez vous présenter en mairie munis des pièces suivantes :

- 1 copie intégrale de l'acte naissance (- 3 mois),
- 1 justificatif de domicile récent,
- 2 photos d'identité (- 6 mois)

### **Personne mineure**

Mêmes démarches que pour les personnes majeures. Les mineurs doivent être accompagnés d'un des parents ou personne habilitée. En cas de divorce ou séparation des parents il faudra également fournir un justificatif de l'autorité parentale.

### **RAPPEL DEMANDE DE PASSEPORTS**

Les passeports sont désormais établis dans les mairies habilitées telles que : Rambouillet, Maurepas, Montfort-L'Amaury, Elancourt, Trappes etc... Merci de bien vouloir les contacter par téléphone avant d'entreprendre vos démarches.